

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-661 modifiant le zonage n° 01-432 concernant l'ensemble du territoire**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2023-661 modifiant le règlement de zonage n° 01-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description de la zone concernée :

- l'ensemble du territoire est concerné.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'ajouter l'usage « Établissement de résidence principale » dans la classification des usages, à la subdivision « 1. les Établissements de court séjour ». L'ajout de cet usage dans la classification des usages vient autoriser l'usage « Établissement de résidence principale » dans les zones C-1 à C-8, car les « Établissements de court séjour » y sont déjà autorisés ;
- D'ajouter l'usage « Établissement de résidence principale » comme un usage spécifiquement autorisé dans les zones C-4, C-6, C-7, C-8, Ra-17 et RUR-4.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à l'hôtel de ville du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ce projet comprend de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

---

Bruno Bélisle, Directeur général adjoint